

COMMUNE DE GAVISSE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 5 AVRIL 2014

Le 5 Avril deux mille quatorze, à neuf heures trente minutes, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de GAVISSE.

PRESENTS: MM. WAGNER - VAGNER - VILLEM - ANNEAR - TEMPESTINI – REDINGE – MARTEL – MAILLOU – ARNOULD – DOS SANTOS TENENTE – FRÖLINGER – MAURICE
Mmes GARSI – BRIAULT - FERRARI

1- INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur WAGNER Jean, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions. Monsieur Stéphane FRÖLINGER a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

2- ELECTION DU MAIRE

Monsieur WAGNER Jean, le plus âgé des membres présents du Conseil Municipal a pris la présidence de l'assemblée. Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré quinze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs : MM. TEMPESTINI et ANNEAR

Chaque conseiller à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L.66 du Code Electoral) : 1

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Monsieur WAGNER Jean : 13 voix
Monsieur VAGNER Jean-Marie : 1 voix

Monsieur **WAGNER Jean** a obtenu treize voix et a été proclamé Maire et immédiatement installé.

3- ELECTION DES ADJOINTS

Sous la présidence du Maire, Monsieur WAGNER Jean, nouvellement élu, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des Adjointes. Il a été rappelé que les Adjointes sont élus selon les mêmes modalités que le Maire.

Le Président a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la Commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit quatre adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la Commune disposait à ce jour de trois adjoints. Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal a fixé à **trois** le nombre des adjoints au maire de la Commune.

Election du premier adjoint

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L.66 du Code Electoral : 1

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Monsieur **Alain REDINGE** a obtenu quatorze voix et a été proclamé premier adjoint et immédiatement installé.

Election du deuxième adjoint

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L.66 du Code Electoral : 2

Nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

Madame **Brigitte GARSI** a obtenu treize voix et a été proclamée deuxième adjoint et immédiatement installé.

Election du troisième adjoint

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15

Nombre de suffrages déclarés nus par le bureau (article L.66 du Code Electoral : 1

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8
Monsieur Jack ANNEAR a obtenu 6 voix
Monsieur Alain TEMPESTINI a obtenu 7 voix
Monsieur Jean-Marie VAGNER a obtenu 1 voix

Résultats du deuxième tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris au vote : 0
Nombre de votants (enveloppes déposées) 15
Nombre de suffrages déclarés nus par le bureau (article L.66 du Code Electoral : 1
Nombre de suffrages exprimés : 14
Majorité absolue : 8
Monsieur Jack ANNEAR a obtenu 4 voix
Monsieur Alain TEMPESTINI a obtenu 10 voix

Monsieur **Alain TEMPESTINI** a obtenu dix voix et a été proclamé troisième adjoint et immédiatement installé.

4- DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS

Sont désignés délégués :
Monsieur WAGNER Jean, Maire
Madame GARSI Brigitte, 2^{ème} Adjointe suite au désistement du 1^{er} Adjoint

5- INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, en l'absence du Maire, et avec effet au 5 Avril 2014, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire :

Population 593 habitants Taux maximal 31 % de l'indice 1015

6- INDEMNITE DE FONCTION DES ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, et en l'absence des adjoints, et avec effet au 5 Avril 2014, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint au Maire :

Population 593 habitants Taux maximal 8,25% de l'indice 1015

7- COMMISSION DES FINANCES ET DU PERSONNEL COMMUNAL

Président : Jean WAGNER

Membres : Alain REDINGE – Brigitte GARSI – Alain TEMPESTINI – Laurent MARTEL

8- COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Considérant qu'il convient de désigner trois membres titulaires et trois membres suppléants au scrutin secret et à la majorité absolue, le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :
Nombre de suffrages exprimés : 15

Président : WAGNER Jean

Membres titulaires :

Elu avec 15 voix : REDINGE Alain

Elus avec 14 voix : ANNEAR Jack – VAGNER Jean-Marie

Membres suppléants

Elus avec 15 voix chacun :

DOS SANTOS Hugues – TEMPESTINI Alain – VILLEM Sylvain

9- COMMISSION DES TRAVAUX ET DES BATIMENTS COMMUNAUX

Président : WAGNER Jean

Membres : TEMPESTINI Alain – ANNEAR Jack – ARNOULD Fabrice – GARSI Brigitte – DOS SANTOS TENENTE Hugues

10- COMMISSION D'URBANISME

Président : WAGNER Jean

Membres : ARNOULD Fabrice – BRIAULT Corinne – REDINGE Alain – VAGNER Jean-Marie – MAILLOU Frédéric – FERRARI Sophie

11- COMMISSION DE LA COMMUNICATION ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Président : WAGNER Jean

Membres : BRIAULT Corinne – FERRARI Sophie – GARSI Brigitte – DOS SANTOS TENENTE Hugues – TEMPESTINI Alain

12- COMMISSION D'AGRICULTURE – DES TERRAINS ET CHEMINS COMMUNAUX – DE LA PECHE ET LA CHASSE – DE NETTOYAGE DES FOSSES ET RUISSEAUX ET DE L'ENVIRONNEMENT

Président : WAGNER Jean

Membres : MAURICE Pascal – FRÖHLINGER Stéphane – VAGNER Jean-Marie – VILLEM Sylvain – MARTEL Laurent

13- COMMISSION SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

Président : WAGNER Jean

Membres : ARNOULD Fabrice – DOS SANTOS Hugues – FERRARI Sophie – GARSI
Brigitte – MAURICE Pascal

**14- COMMISSION DE LA SECURITE – DES RISQUES NATURELS ET DE LA
CIRCULATION**

Président : WAGNER Jean

Membres : TEMPESTINI Alain – FRÖHLINGER Stéphane – MAURICE Pascal – VILLEM
Sylvain – BRIAULT Corinne

Fait à GAVISSE le 5 Avril 2014

Le Maire
Jean WAGNER